

INTERVENTION

Christophe PANNETIER, Consultant en communication urbaine (Région cable /Interact*)

Aborder le sujet des réseaux câblés dans un colloque consacré à la communication politique et à la communication locale peut a priori paraître surprenant, tant il est vrai que cette question est traditionnellement oubliée dans les ouvrages traitant de la communication. Cette omission peut s'expliquer de deux façons : d'une part, les réseaux câblés sont apparus récemment en France et ne connaissent un véritable essor commercial que depuis deux ans environ¹; d'autre part, les réseaux câblés considérés d'abord comme des infrastructures et non comme des offres de services, sont essentiellement appréhendés d'un point de vue technique, l'aspect économique, sociologique et marketing étant relégués au second plan. Ceci constitue un paradoxe à l'heure où l'on parle de « révolution de la communication », de « communication de haute technologie » et où les télécommunications deviennent un enjeu stratégique majeur pour nos sociétés.

En quoi, dès lors, le réseau câblé peut-il participer au développement de la communication de la ville et dans la ville ? Que peut-il apporter à la communication locale ? Quels rapports peuvent se tisser entre la ville et ses différents acteurs d'une part, et le réseau d'autre part ? Quels types de services le réseau peut-il offrir pour contribuer au développement des flux de communication ? A l'inverse, la ville d'aujourd'hui peut-elle se passer d'un tel équipement considéré comme structurant au même titre que les réseaux d'électricité, d'eau, d'assainissement, ou téléphoniques ? Le politique lui-même peut-il faire abstraction d'un projet de communication pour la ville qui intègre d'autres outils que le réseau 4x3, les produits affiche, clip vidéo, journal municipal ?

1) Avant de tenter de répondre à ces questions, il est important d'expliquer rapidement ce qu'est un réseau câblé et de donner un aperçu de la situation du câble en France.

Le réseau câblé est, comme son nom l'indique, un réseau physique comme

le sont les réseaux d'électricité ou d'eau, qui irrigue la ville et distribue de l'image, de la voix, éventuellement des données. Ce réseau que j'appellerai indifféremment réseau de communication ou réseau de télécommunication transporte des signaux électriques ou lumineux dans des fréquences définies. Ces signaux peuvent provenir de trois sources : l'hertzien ; les satellites, par les antennes paraboliques, le satellite étant parfaitement complémentaire du câble; la source cassette vidéo professionnelle intégrée à la tête de réseau. Ces signaux peuvent être complétés par des faisceaux micro-ondes, des faisceaux laser. Concrètement, ces sources sont traitées par une tête de réseau qui est une station de réception/diffusion des signaux, et qui transmet ces signaux par un réseau de transport et des réseaux secondaires jusqu'à des abonnés, particuliers ou entreprises, qui demandent leur raccordement au réseau, les images étant reçues sur un terminal qu'est le téléviseur. Le réseau peut être architecturé de façons différentes, le choix de l'architecture étant déterminant pour la qualité du réseau. Il existe également plusieurs types de supports physiques : le câble de cuivre coaxial, la fibre optique, la paire torsadée qu'il n'est pas utile de détailler ici. Il convient seulement de préciser que certains sont plus interactifs que d'autres et que le mode de gestion et essentiel pour la performance du réseau, la technique de la commutation en étoile étant, à l'heure actuelle, considérée comme la meilleure.

Rappelons enfin que le câble a été lancé par l'Etat dans le cadre du Plan câble en 1982, la Direction Générale des Télécommunications ayant alors pour mission la construction des réseaux. La loi de 1986 sur la liberté de communication a permis à des opérateurs privés de construire et d'exploiter des réseaux câblés principalement la Compagnie Générale des Eaux avec Téléservice et Région Câble, la Caisse des Dépôts et Consignations avec Communication Développement et la Lyonnaise des Eaux, avec Lyonnaise Communications, le choix de l'opérateur étant effectué par la commune ou le groupement de communes. Cette dérégulation a contribué à donner un essor au câble qui entame aujourd'hui un réel décollage, près de 600 000 foyers étant abonnés. De nombreuses communes, y compris de très petites, sont en cours de câblage et même des départements tels que le Haut-Rhin, la Haute-Saône ont franchi le pas. En Picardie, aucune ville n'est, à l'heure actuelle, câblée, même si des négociations ont été engagées entre les villes et des opérateurs.

2) La première vocation d'un réseau câblé est d'apporter une variété de chaînes de télévision francophones, internationales, thématiques: 15 à 30 chaînes environ sont ainsi diffusées selon les réseaux en France. Cette diversité des chaînes contribue à accroître la liberté de choix des téléspectateurs et constitue un apport culturel non négligeable. Des chaînes thématiques telles que la chaîne de reportages «Planète», les chaînes de cinéma «Ciné-Cinéfil» sont considérées comme des chaînes de grande qualité. Le réseau constitue, par ailleurs, un équipement structurant d'urbanisme, surtout si se posent des problèmes de réception des signaux (zone d'ombre) et un «plus» en terme d'image et de notoriété pour la ville.

3) *L'apport du réseau câblé peut être considérable pour la ville et pour le développement de la communication locale à plusieurs niveaux.*

En premier lieu, le réseau câblé favorise l'information locale à travers la chaîne locale. Il s'agit, sur la base d'un concept de télévision de proximité, de diffuser des émissions locales diversifiées (sport, culture, loisirs, reportages, débats, journal télévisé...) et de faire en sorte que les habitants de la ville s'identifient à ce qui est diffusé. Cet exercice de TV miroir est particulièrement périlleux dans la mesure où la programmation exige une qualité de l'image et de l'information et un professionnalisme exemplaire. L'intérêt de la chaîne locale se situe, à cet égard, à quatre niveaux : elle contribue à créer de nouveaux rapports sociaux en favorisant le développement de la communication locale entre les citoyens d'une même ville. Certains débats locaux animés par la chaîne C9 Télévision diffusée sur les réseaux de Région Câble, ont bien montré cette contribution; elle permet de favoriser le sentiment et les solidarités d'appartenance dans le contexte social et économique difficile de certaines villes - c'est ce que l'on a pu observer dans certaines communes du Nord-Pas-de-Calais ; elle contribue, en tant qu'outil de médiation, à établir ou rétablir un dialogue social et une relation directe entre le politique et le citoyen : l'expérience menée par Canal Nord sur les antennes collectives des quartiers du Pigeonnier et d'Etouvie à Amiens qui pourrait s'étendre à l'échelle d'un réseau de ville, en particulier les débats organisés entre le député-maire d'Amiens, M. Gilles de Robien, et les habitants des quartiers, ont montré l'importance du rôle d'une telle chaîne ; enfin, la chaîne locale constitue un excellent instrument de valorisation des projets locaux et, à travers eux, de la politique municipale, la conception d'une « télévision Monsieur le Maire » devant être absolument proscrite.

Vecteur de développement des échanges, le réseau câblé peut être, en second lieu, un outil d'intégration sociale grâce à certaines chaînes thématiques ciblées. A titre d'exemple, la chaîne Canal Inter/2 M Câble diffusée sur les réseaux de Roubaix-Tourcoing et du Sivom de Saint-André, essentiellement arabophone, constitue un instrument identitaire non négligeable, facteur d'intégration pour les populations maghrébines.

En troisième lieu, le réseau câblé est un outil d'intégration et d'offre de services autres que la télédistribution pour le grand public et les professionnels, associant les données informatiques, l'image et le son : télé-achat, téléformation, télémarketing, télégestion de chaufferies, de systèmes de climatisation (Gestion Technique Centralisée), vidéosécurité, gestion de feux tricolores et régulation de trafic, transferts de fichiers entre entreprises, Echange de Documents Informatisés (EDI), vidéoconférence... constituent les quelques exemples de services qui vont se développer à l'avenir dans certaines villes dotées de réseaux câblés. En la matière, les possibilités techniques sont larges même si la récente loi du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications consacre encore le monopole du ministre des PTE sur les télécommunications, dès lors que : le réseau est interactif, c'est-à-dire qu'il permet la bidirectionnalité des informations ; qu'il dispose d'une grande capa-

citée en canaux et en vitesse de transmission des informations. De tels services mis en place à l'échelle urbaine contribuent à faire se développer les flux de communication dans la ville et à garantir un environnement technologique attractif pour les entreprises. Le réseau assure ainsi la gestion et la maîtrise de la circulation de l'information ainsi que l'organisation de la communication de la ville avec l'extérieur. Au total, le réseau est un élément actif de dynamisation de l'économie locale. Enfin, en irriguant et en innervant la ville, le réseau contribue à valoriser la ville et à aménager et structurer son territoire : en tant que tel, il est une partie intégrante forte d'une politique de communication de développement local et d'urbanisme de la ville.

En dernière analyse, le réseau câblé est un outil de valorisation des projets et des pôles urbains. L'utilisation généralisée de l'informatique et la pénétration progressive de l'image dans les milieux professionnels conduisent les hôpitaux, les zones d'aménagement et industrielles, les centres d'affaires, les administrations, les établissements culturels à se doter d'outils de transport de services de communication faisant appel à la voix, aux données et à l'image, leurs préoccupations étant également d'échanger des informations avec l'extérieur. Leur équipement interne en câblage et l'utilisation du réseau urbain comme vecteur de transmission des informations vont multiplier les processus d'échanges entre pôles urbains et accroître leur productivité, leurs performances et leur notoriété. Très rapidement, le futur réseau de télécommunication va jouer un rôle déterminant pour l'entreprise -c'est le cas aujourd'hui pour de nombreuses entreprises internationales- dans son choix d'implantation dans une ville ou même sur une zone d'activités, dans la mesure où l'utilisation du réseau permet des économies de gestion importantes liées à la rapidité des échanges et à la maîtrise des coûts d'exploitation.

En conclusion, quatre remarques s'imposent en ce qui concerne l'importance que revêtent déjà et que peuvent revêtir à l'avenir les réseaux dans la communication locale :

1. Le réseau câblé devient un instrument de valorisation du local et des politiques locales et un évident outil de développement économique de la ville. Les opérateurs-exploitants de réseaux deviennent d'ailleurs de véritables partenaires des villes dans l'animation et la dynamisation du tissu local.

2. Par la relation qu'il établit entre les hommes, par le pouvoir de communication qu'il représente, le réseau est un lien inter-social et un outil de médiation locale. Loin de standardiser les rapports sociaux, voire de les annihiler, il les modifie. Bref, il apprend à communiquer différemment et à mieux communiquer.

3. Le développement des réseaux locaux et urbains de communication correspond aujourd'hui à un besoin d'organiser la ville en réseaux et de travailler en réseaux. La multiplication spectaculaire des réseaux locaux informatiques d'entreprise le montre. Ce développement est d'ailleurs corollaire au déclin des grandes organisations et à l'affirmation d'une transversalité nécessaire dans

la vie sociale, comme dans l'organisation des entreprises. Ainsi, la ville devient-elle de plus en plus un système de réseaux, une association de systèmes qui travaillent en réseaux, réseaux de vie (associatifs, politiques...), réseaux urbains, réseaux immatériels, s'entremêlant et s'interconnectant.

4. En dernière analyse, les télécommunications deviennent un enjeu économique considérable sur le plan mondial comme local et un enjeu politique majeur pour les villes. Ne pas se doter d'un outil réseau, c'est aujourd'hui se priver d'un atout important dans la compétition entre les villes à l'échelle européenne, d'un vecteur de communication locale puissant, d'un instrument connecté aux réseaux internationaux de communication, lors même que les USA, le Japon et la Grande-Bretagne ont pris une avance décisive dans un contexte de dérégulation de leurs systèmes de télécommunication.

A l'heure où la ville est au centre des débats politiques, il est important de ne pas oublier la nouvelle donne de la communication technologique qui confèrera au paysage urbain sa dimension de modernité en attribuant aux citoyens de nouveaux moyens de communiquer, d'innover, de créer.

NOTES

1. Voir à ce sujet les publications de l'Agence Câble (service Juridique et Technique de l'Information).
2. Voir sur ce point Agence Câble, *Architecture et technologies des réseaux câblés*, 1990, 49 p.